



## COMMUNE DE CIEUTAT

---

### Séance du 23 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois avril l'assemblée régulièrement convoquée le 23 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Philippe DANSAUT, Maire

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Présents :** 14

**Votants:** 15

**Sont présents:** Philippe DANSAUT, Pierre PAILHON, Philippe VILLEDIEU, Raymond FILBET, Christophe ABADIE, Sylvie CABARROU, Stéphane CAZANAVE, Daniel DASSIEU, Christine FOURTANE, Christelle GAYE, Elodie GAZAVE, Georges MOREAU, Vivien PUERTOLAS, Hervé REGARDIER

**Représentés:** Jean-Noël PAYSSAN par Pierre PAILHON

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sylvie CABARROU

---

### **Objet: Demande de terrain communal - Association Padâwanes - DE 2021 033**

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la demande formulée par l'association Padâwanes, qui sollicite l'autorisation d'utiliser les parcelles C 428, C 430 et C 237 pour ses activités.

Ce point a déjà été vu lors de la séance du 9 avril dernier, et il avait été décidé de reporter la décision dans l'attente d'une visite sur site de Monsieur FILBET.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des informations recueillies. Au vu de ces dernières, il serait possible de proposer à l'association une partie de la parcelle C 430, sur une superficie de 7000 m<sup>2</sup> et une partie de la parcelle C 428, sur une superficie de 2500 m<sup>2</sup>. Les modalités restent à définir.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- valident le principe d'une attribution à l'association Padâwanes d'une partie des parcelles C 430 sur une superficie de 7000 m<sup>2</sup> et C 428 sur une superficie de 2500 m<sup>2</sup>
- notent que les modalités d'attribution sont à définir
- autorisent Monsieur le Maire à préparer ce dossier et à prendre les contacts nécessaires

### **Objet: Demande de terrain communal - Mr GUICHARD, apiculteur - DE 2021 034**

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la demande formulée par Monsieur GUICHARD, qui sollicite l'autorisation d'utiliser les parcelles C 428 ou C 237 pour l'implantation d'un rucher.

Ce point a déjà été vu lors de la séance du 9 avril dernier, et il avait été décidé de reporter la décision dans l'attente d'une visite sur site de Monsieur FILBET et le recueil d'informations complémentaires.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des informations recueillies. Au vu de ces dernières, il serait possible de proposer une partie de la parcelle C 430, sur une superficie de 2000 m<sup>2</sup>. Les modalités restent à définir.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- valident le principe d'une attribution d'une partie de la parcelle C 430 à Monsieur GUICHARD, sur une superficie de 2000 m<sup>2</sup>
- notent que les modalités d'attribution sont à définir
- autorisent Monsieur le Maire à préparer ce dossier et à prendre les contacts nécessaires

### **Objet: Demande de terrain communal - Alain DARRE - DE 2021 035**

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la demande formulée par Monsieur Alain DARRE, qui sollicite l'autorisation de continuer à exploiter et entretenir une partie de la parcelle C 428, qui jouxte sa parcelle 239.

Ce point a déjà été vu lors de la séance du 9 avril dernier, et il avait été décidé de reporter la décision dans l'attente d'une visite sur site de Monsieur FILBET et le recueil d'informations complémentaires.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des informations recueillies. Au vu de ces dernières, il serait possible d'autoriser Monsieur DARRE à exploiter une partie de la parcelle C 428, sur une superficie de 800 m<sup>2</sup>. Les modalités restent à définir.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- valident le principe d'une autorisation d'exploiter une partie de la parcelle communale C 428 par Monsieur Alain DARRE, sur une superficie de 800 M<sup>2</sup>
- notent que les modalités d'attribution sont à définir
- autorisent Monsieur le Maire à préparer ce dossier et à prendre les contacts nécessaires

### **Objet: Demande de terrain communal - DUCASSE Eric - DE 2021 036**

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la demande formulée par Monsieur Eric DUCASSE, qui sollicite l'autorisation de continuer à exploiter et entretenir une partie de la parcelle C 430, attenante à sa parcelle n° 228.

Ce point a déjà été vu lors de la séance du 9 avril dernier, et il avait été décidé de reporter la décision dans l'attente d'une visite sur site de Monsieur FILBET et le recueil d'informations complémentaires.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des informations recueillies. Au vu de ces dernières, il serait possible d'autoriser Monsieur DUCASSE à exploiter une partie de la parcelle C 430, sur une superficie de 3600 m<sup>2</sup>. Les modalités restent à définir.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- valident le principe d'une autorisation d'exploiter une partie de la parcelle communale C 430 par Monsieur Eric DUCASSE, sur une superficie de 3600 m<sup>2</sup>
- notent que les modalités d'attribution sont à définir
- autorisent Monsieur le Maire à préparer ce dossier et à prendre les contacts nécessaires

### **Objet: Relations Groupement Pastoral - Commune - DE 2021 037**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de se rapprocher du Groupement Pastoral de Cieutat, pour faire un point tant sur le mode de fonctionnement avec la commune que sur l'utilisation des biens communaux mis à disposition.

Il sollicite donc l'accord du conseil pour entamer cette démarche.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- autorisent le Maire à entrer en contact avec le Groupement Pastoral afin de faire le point sur les relations avec la commune, l'utilisation des biens communaux et les conditions d'utilisation

## **Question diverses**

Monsieur CAZANAVE propose de refleurir les jardinières devant l'église, proposition acceptée.

Il se propose de se renseigner sur la possibilité de récupérer une agence postale sur la commune.

Monsieur MOREAU demande si une suite a été donnée concernant les difficultés d'accès aux réseaux de téléphonie mobile sur le Village. Madame GAYE reprend la réponse du département indiquant que Cieutat est intégrée à une étude qui doit être réalisée.

Monsieur REGARDIER s'interroge sur la possibilité de récupérer un radar pédagogique permettant de faire réduire la vitesse de circulation dans le village. Monsieur DASSIEU est chargé de se renseigner.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la secrétaire sera remplacée lors de son absence, chaque mardi sur une période de 3 semaines.

Les horaires d'ouverture de la Mairie restent inchangés ainsi que la permanence des élus.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ONF travaille sur la rédaction du plan d'aménagement de la forêt, il demande de faire un point sur le bois à Monsieur PUERTOLAS.

- **Coupe Affouagère**

Pas de problème particulier, 2 personnes l'ont sollicité pour des faits mineurs sur 211 Lots.

- **Vente de chablis**

La vente marche relativement bien. Deux tiers des chablis ont déjà été vendu, sur les parcelles 15 et 16.

- **Arbres tombés sur propriétés privées**

La municipalité a été sollicitée par des propriétaires de terrains car, suite à des coups de vent, des arbres étaient tombés sur leurs propriétés.

Monsieur PUERTOLAS a fait le tour avec le garde pour marquer les arbres et ils ont été proposés aux différents propriétaires en remplacement de la coupe affouagère.

- **Travaux**

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux engagés par le personnel de la commune :

Travaux sur le secteur de la Caussade

- Peinture de la rambarde du pont
- Nettoyage des abords du ruisseau et sous le pont
- Mise en place d'une protection sur le mur non terminé afin de récupérer les barrières de chantier et remplacement de barrière en Béton

Travaux à venir

- Remise en état de l'escalier qui monte de la place du cimetière à la Mairie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de réfection de la voirie devraient commencer au mois de juin.

- **Estives**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par la Commune de Campan pour une réunion concernant la gestion des estives et la présentation du nouveau règlement des estives de la commune de CAMPAN.

Il a demandé aux élus CAMPANOIS de recevoir le Groupement pastoral en tant que gestionnaire des estives de la commune de CIEUTAT.

- **Marché de CIEUTAT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par le Conseil Départemental pour aider une association qui a continué son activité durant les périodes difficiles de la pandémie.

Les élus du Conseil Départemental sont venus pour présenter le dossier de demande de subvention à la Présidente de l'association des petites producteurs du marché de Cieutat.

- **SYMAT - Ordures ménagères**

Monsieur le Maire demande à Monsieur VILLEDIEU de faire un point sur l'avancement du projet.

Les travaux des sondages de terrains des futurs emplacements ont été effectués. A ce jour, la commune n'a pas eu de retour.

Deux riverains sont venus, lors d'une permanence des élus, pour évoquer un droit de passage sur un des emplacements prévus. Une étude est en cours.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu des doléances virulentes lors d'une communication téléphonique sur le sujet. Il rappelle que le choix d'apport volontaire a été retenu après étude des résultats de la consultation faite auprès de la population et que le projet dispose de trois points de collecte sur la totalité de la commune.

La commune attend le retour de l'étude du SYMAT pour définir les points de collectes définitifs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune va récupérer du gravier fourni gratuitement par le SYMAT. Monsieur CAZANAVE précise que le seul coût de transport sera supporté par la commune, soit 375 € pour 150 tonnes.

Monsieur le Maire déplore que le contexte actuel de pandémie empêche de communiquer et d'échanger avec les administrés, lors de réunions publiques.

Levée de séance à 22h15.